ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 128660

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le projet de suppression de 85 postes dans les établissements scolaires du premier degré des Pyrénées-Atlantiques, en vue de la rentrée scolaire 2012. En effet, les enseignants, les familles et les élus s'inquiètent des conséquences de ces nouvelles suppressions qui concerneraient 46 postes d'enseignants et 28 postes hors classe, principalement des postes en RASED, entraînant 18 fermetures de classes. La suppression de 60 000 postes dans l'Éducation Nationale, depuis plusieurs années consécutives, impose à l'ensemble des enseignants et des élèves des conditions de travail insupportables. De plus en plus d'enfants en difficulté ne sont plus pris en charge et la disparition des postes RASED, qui jouent aussi parfois le rôle de médiateur, impactera directement les élèves et les enseignants. Si la lutte contre l'échec scolaire et contre les inégalités s'opère dès le plus jeune âge, le dogme de la réduction du nombre de fonctionnaires conduit à une augmentation d'élèves par classe et à un recul de la scolarisation des moins de trois ans. De nombreux syndicats d'enseignants et parents d'élèves ne cessent de dénoncer cette politique à courte vue. L'urgence est de mettre fin aux scandaleux écarts observés entre les élèves les plus favorisés et ceux qui subissent de plein fouet les ségrégations sociales et spatiales. Ces derniers ne doivent pas, de surcroît, être condamnés à l'abandon éducatif. Aussi, elle lui demande de réexaminer le projet de suppression des 85 postes d'enseignants et de RASED dans les Pyrénées-Atlantiques.

Données clés

Auteur : Mme Martine Lignières-Cassou
Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 128660
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1476
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)